Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 029-212901250-20250328-28032025_01-DE

MAIRIE
29390

LEUHAN

Convocation :
le 21 mars 2025

Nombre de conseillers:

en exercice : 15
présents : 12
votants : 14

D'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit du mois de mars à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire.

Présents : LE ROUX Michel, QUEMERE Martine, LE DU Guy, TROALEN Michelle, MARCHAND Anthony, JAFFRÉ Marc, RIVOAL Mathieu, LAURIER Alain, BAUDET Jennifer, QUEIGNEC Patrick, JORAND Delphine, PACAUD Valérie.

Madame DUIGOU Myriam donne procuration à Monsieur MARCHAND Anthony
Monsieur SELMY Jean-Pierre donne procuration à Monsieur LAURIER Alain

Absente : Madame VIVIER Nathalie

Madame QUÉMÉRÉ Martine a été nommée secrétaire.

OBJET : Attribution d'une indemnité pour l'utilisation de téléphone portable personnel par les employés des services techniques communaux

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a pas de téléphone portable destiné aux besoins des services techniques communaux.
Régulièrement les deux employés des services techniques utilisent leur téléphone portable personnel dans le cadre de leur travail.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de concéder à Messieurs GUÉVEL Mathieu et LE RENDU Jean-Christophe, employés des services techniques communaux, une participation financière de 100,00 €, considérant qu'ils méritent chacun une compensation au regard de la dépense personnelle consacrée à leur travail.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette participation financière de 200,00 € qui sera versée annuellement, proratisé en fonction de leur date d'arrivée dans la collectivité, comme suit :

- 100 € à Monsieur Mathieu GUÉVEL
- 100 € à Monsieur Jean-Christophe LE RENDU

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Michel LE ROUX

MAIRIE DE LEUHAN (Finistère)